

Annexe

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant (deuxième session)

1. Le comité s'est réuni à Genève du 4 au 6 février 2009. Etaient présents D. Chamay (président), G. Beltran, R. Kampanje, A. Kuusiola et O. Maffe.
2. Au cours de la réunion, le comité a reçu des notes d'information et comptes rendus de la Chef auditeur interne, du Trésorier et contrôleur des finances, du directeur du Bureau de programmation et de gestion, d'autres hauts fonctionnaires du Bureau, ainsi que d'un représentant du Commissaire aux comptes. Ces notes d'information couvraient les sujets suivants:
 - application par le BIT des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et amendements à apporter au Règlement financier;
 - mise en œuvre de la gestion des risques;
 - suivi du rapport de la Chef auditeur interne pour l'année 2007 et du plan de travail de l'audit interne pour 2009;
 - suivi du rapport financier et des états financiers vérifiés du soixante-dixième exercice (2006-07) du Commissaire aux comptes et du plan de travail de l'audit externe pour l'exercice 2008-09;
 - déploiement d'IRIS sur le terrain;
 - gestion axée sur les résultats.

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

3. Le comité a considéré que l'adoption des IPSAS permettrait d'avoir une vision plus claire de la situation financière de l'OIT, avec une indication plus complète de l'ensemble des actifs et passifs dans le bilan, et que le nouvel agencement et la nouvelle présentation des états financiers contribueraient à améliorer la gouvernance de l'OIT. Le comité a dit craindre que les utilisateurs des nouveaux états financiers n'éprouvent quelques difficultés à comprendre comment rapprocher les relevés de la situation budgétaire et les états établis selon les normes IPSAS, et prié instamment le Bureau de faire son possible pour aider les utilisateurs en adressant des notes d'information aux membres du Conseil d'administration et aux autres utilisateurs des états financiers, selon qu'il conviendra.
4. Le comité a pris note des amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier¹ et approuvé sans réserve, en particulier, la pratique consistant à établir des rapports et des audits sur une base annuelle. Il a pris note des coûts afférents aux activités d'audit supplémentaires et de la nécessité pour le Bureau de revoir les priorités de ses services financiers de manière à intégrer les nouvelles exigences en matière de rapports. Le comité a cru comprendre que, si la Conférence internationale du Travail adoptait les amendements, les changements prendraient effet au 1^{er} janvier 2010.
5. Après communication d'informations détaillées et discussion de l'application des IPSAS et des amendements au Règlement financier, le comité a pu constater que la mise en œuvre des normes IPSAS avançait bien et que les questions de politique générale et de

¹ Document GB.304/PFA/7.

gouvernance étaient dûment prises en compte. Pour faciliter le suivi des progrès, il a demandé qu'un calendrier des tâches restant à exécuter soit distribué aux membres. Il a également pu constater que la mise en œuvre parallèle des deux méthodes d'établissement de rapports financiers, à savoir les relevés de la situation budgétaire et les états financiers selon les normes IPSAS, était satisfaisante compte tenu des circonstances. Il a été informé que d'autres organisations avaient adopté une approche similaire. Le comité a fait remarquer que des ressources supplémentaires minimales avaient été allouées pour la mise en œuvre du projet. Le comité a demandé qu'un nouveau rapport d'activité, à présenter à sa prochaine session, couvre notamment les décisions du Bureau concernant la méthodologie de mise en valeur des terrains et bâtiments.

Gestion des risques

6. Le comité a reconnu que l'adoption d'un processus formel de gestion des risques était un nouveau projet et qu'aucun rôle ni aucune responsabilité n'avaient été assignés à cette fin à l'échelle du Bureau. Le comité a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion des risques au sein du Secteur de la gestion et de l'administration et par le Bureau de l'audit interne et du contrôle grâce à la création et à la gestion d'un registre des risques. Le comité a admis que la pleine mise en œuvre d'un système de gestion systématique des risques à l'échelle du Bureau prendrait plus de temps. Il a recommandé l'allocation de ressources spécifiques pour la mise en place rapide, efficace et durable à l'échelle du Bureau d'un dispositif de gestion globale des risques.

Audit interne

7. Le comité a reçu des informations détaillées de la part du Bureau sur les progrès accomplis vers la pleine application des recommandations de la Chef auditeur interne pour l'année 2007². Il a considéré que les réponses du Bureau au rapport de la Chef auditeur interne concernant l'année 2007 étaient appropriées et suffisantes et noté que certaines mesures étaient toujours en cours. Le comité a approuvé la recommandation de la Chef auditeur interne, selon laquelle il convenait de dispenser au personnel, notamment au personnel affecté aux projets de coopération technique, une formation plus structurée sur les procédures financières et administratives.
8. S'agissant de la suite donnée par le Bureau à certains rapports établis par la Chef auditeur interne, le comité a relevé, à la lecture des statistiques qui y étaient fournies, qu'un certain nombre de recommandations n'avaient pas été suivies. Le comité a été informé que de nouvelles procédures étaient actuellement mises en œuvre pour améliorer le suivi des recommandations découlant de l'audit. Il a approuvé aussi bien le fait que le Directeur général ait confié à de hauts fonctionnaires la responsabilité principale de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Chef auditeur interne que le renforcement des responsabilités pour la mise en œuvre des plans d'action. Le comité a considéré que toute question de ressources ayant trait à des recommandations spécifiques devrait figurer dans les futurs rapports d'audit ainsi que l'ordre des priorités actuellement utilisé. Le comité a recommandé que le Bureau fasse son possible pour donner suite à toutes les recommandations de la Chef auditeur interne.
9. La Chef auditeur interne a présenté le plan de travail pour l'audit interne de 2009. Elle a salué l'augmentation des ressources budgétaires allouées à l'audit interne pour la période biennale en cours mais s'est dite préoccupée par le fait que l'absence prolongée de personnel ait considérablement réduit la capacité d'exécuter le plan de travail pour l'audit de 2008, craignant que cela ne se ressente également pour l'audit de 2009. Le comité a déploré le fait qu'il n'existe aucun mécanisme d'assurance ou de compensation pour

² Document GB.304/6/1(Rev.)

remédier à la réduction de capacité du département pendant les longs congés maladie. Notant que le Bureau a entrepris d'examiner cette question, le comité l'a encouragé à revoir de toute urgence ses pratiques en matière de budgétisation et d'assurance afin de s'assurer que la capacité d'exécution sera maintenue en pareille situation.

Audit externe

10. Après une discussion approfondie, le comité estime que les réponses du Bureau au rapport du Commissaire aux comptes pour 2006-07 sont appropriées et suffisantes³. S'agissant de la première recommandation, le comité a pris acte de la formalisation des modalités d'établissement de rapports et estimé essentiel de s'intéresser davantage aux rapports sur la performance. Le comité s'est félicité de l'application de nouvelles méthodes de travail, compatibles avec les impératifs d'une gestion axée sur les résultats et répondant aux appels lancés dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et a dit attendre avec intérêt le rapport d'activité du Bureau à la prochaine réunion du comité, notamment en ce qui concerne la première recommandation formulée par le Commissaire aux comptes.
11. Le comité a reçu un compte rendu détaillé du Commissaire aux comptes sur l'évaluation des risques et sur les méthodes d'audit adoptées pour l'exercice 2008-09. Il a pris note de la coordination des activités d'audit entre le Commissaire aux comptes et la Chef auditeur interne, qui permettra d'améliorer les activités de contrôle et d'audit. Le comité s'est également félicité de ces contacts et échanges directs avec des représentants du service de vérification des comptes, estimant que c'était un élément important pour une bonne gouvernance.

Système intégré d'information sur les ressources (IRIS)

12. Suite à une discussion avec le personnel du Bureau sur le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs, le comité a pu se convaincre que le Bureau adoptait la bonne approche pour identifier les questions à régler. Le comité a reconnu qu'IRIS apportera des améliorations matérielles au processus d'établissement de rapports sur la gestion et facilitera l'accès à l'information dans les bureaux extérieurs.
13. Le comité a également reconnu la nécessité de disposer d'une pluralité de modèles de fonctionnement, eu égard à la diversité des bureaux, aussi bien en taille qu'en configuration. Le Bureau a indiqué que le plan actuel consiste à achever le déploiement d'IRIS sur le terrain d'ici à la fin de la période biennale 2010-11. Il a pris note des assurances données par la direction du Bureau quant au fait que le déploiement sur le terrain est considéré comme une priorité élevée.

Autres questions

14. Le comité a estimé que deux réunions de deux jours chacune par an ne lui permettaient pas de s'acquitter pleinement de son mandat. Compte tenu du fait que le comité a commencé ses travaux tardivement au cours de la première année de la période biennale, il faudrait prévoir des réunions de trois jours pour 2009, dans les limites du budget disponible. Tout en reconnaissant que le mandat initial était prévu pour une période d'essai, le comité a considéré que les économies réalisées du fait qu'il n'a travaillé que dans deux langues officielles en raison de sa composition actuelle devraient permettre de tenir des réunions plus longues chaque fois que c'est possible.

³ Document GB.304/PFA/6/3.

15. Le comité a accepté de se réunir de nouveau du 7 au 9 septembre 2009. A l'ordre du jour de la prochaine réunion devraient figurer les questions suivantes:

■ *Questions inscrites d'office*

- Examen des progrès accomplis par le Bureau pour donner suite aux recommandations de la Chef auditeur interne.
- Examen des progrès accomplis par le Bureau dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes.

■ *Autres questions*

- Présentation par un secteur technique d'un exposé concernant l'application pratique de la budgétisation axée sur les résultats.
- Amendements aux Règles de gestion financière.
- Examen des progrès réalisés par le Bureau dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

16. Le comité a exprimé ses remerciements au Directeur général et au personnel concerné du Bureau pour leur assistance et pour les exposés complets, détaillés et transparents sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Le 6 février 2009.

(Signé) D. Chamay
Président